

# 7. Divers



## Passeport Informatique UM

Dès la validation de votre dossier OREC, vous disposerez d'un compte informatique\* que vous devez activer, il vous permet alors d'accéder directement aux services suivants depuis l'ENT - ent.umontpellier.fr :

- Mise en place de la redirection de l'adresse [prenom.nom@umontpellier.fr](mailto:prenom.nom@umontpellier.fr) vers votre adresse personnelle,
- Consultation et abonnement Ical à votre planning personnel d'enseignement,
- Consultation de vos services (réalisés, à payer, payés),
- Accès à la plateforme d'enseignement MOODLE,
- Possibilité de créer un compte ZOOM avec [prenom.nom@umontpellier.fr](mailto:prenom.nom@umontpellier.fr) sans limitation de durée des visio ZOOM.

\* jusqu'au 31 août de l'année universitaire. Pour conserver les accès aux services numériques au-delà de cette date, il vous faudra alors effectuer une demande de renouvellement de votre dossier OREC. La démarche est allégée en cas de renouvellement par rapport à la demande initiale.



# 7. Divers



## Carte d'accès aux sites

La « Carte Multi-Service » est délivrée une fois le dossier OREC validé par la DRH, pour cette carte il vous faudra fournir une photo.

Votre demande de carte d'accès doit se faire auprès du secrétariat de diplôme où vous faites vos enseignements.

## Restauration

Sur le Campus Arnaud de Villeneuve se trouve une cafétéria CROUS à disposition des étudiants et des personnels.

Paiements acceptés :

- ↳ carte bleue
- ↳ carte multi-service via compte izly - <https://www.izly.fr/>